

Communauté de Communes du Pays d'Arnay

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion du 23 juin 2015

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille quinze, le vingt-trois juin à dix-huit heures, les Membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Arnay, dûment convoqués le dix-sept juin deux mille quinze, se sont réunis salle des fêtes de la Mairie de Lacanche, sous la Présidence de Monsieur Jérôme SOUPART, Président.

Etaient présents :

MM. MMES. MAZILLY O. - ROY D. - CLERGET M-A. - DAMBRUN G. - SOURIAU C. - SOUPART J. - DUBAJ M-T. - BRIEZ-SEVESTRE N. - PILLOT J-M. - DUFOUR M-B. - LOISEAU M. - ROUHETTE M. — LHOMME J-L. - LEFEVRE C. - PORCHERET P. - GOBBO P. - LIBRE M. - L'HOSTE A. - MILLOT J. - GAILLOT J. - BOULEY J-L. - PERRIN G. - ANDRE J. — PEREIRA J. - MAITRE M-R. - RENAULT F. - LEDOUX J. - MOINGEON A. - BELORGEY A.. - LIEBAUT R. (arrive à 19h15mn) - GUINIOT A. - PARFAIT J-F. - ACOULON J. - GRANDBOUCHE E. - POILLOT A.

Etaient absents excusés :

GAGNEPAIN R. - CHAVE C. - NIVOIS C. - HENRY- DESCAMPS M. - DECOMBARD J. (représenté par MILLOT J.) - DESBOIS M. - BIGEARD A. (représenté par LEDOUX J.)

Le Président remercie Monsieur GOBBO, Maire de Lacanche, d'accueillir les Membres du Conseil communautaire.

Monsieur GOBBO informe les Conseillers communautaires que le bilan du dernier recensement fait apparaître une baisse du nombre d'habitants sur sa commune. Au niveau économique, la société SIL voit son activité repartir.

Pour faire suite à la question de P. GOBBO lors du dernier Conseil communautaire, Le Président explique que la Communauté de Communes du Pays d'Arnay sera représentée au niveau du PETR par 3 délégués contre 6 actuellement et que le Président de chaque EPCI devrait être nommé Vice-président d'office.

Il porte à la connaissance des conseillers communautaires les absences excusées de Madame la Sous-Préfète, de Monsieur SUGUENOT, Député, de Madame BARRAUD, Trésorière et de Madame Desbois et Monsieur Chave, ces derniers assistant au conseil d'école de la commune d'Arnay le Duc.

Il ouvre la séance à 18 heures et procède à l'appel des délégués.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 40

Nombre de délégués présents : 33 titulaires + 2 suppléants

Nombre de procuration : 0

Nombre de votes possibles : 35

Nombre de délégués absents : 7

Quorum : 19

Le secrétariat de séance est assuré par Monsieur BELORGEY A.

Le compte-rendu de la dernière réunion a été transmis par mail dans chaque mairie le 22 mai 2015. Madame LEFEVRE fait remarquer qu'elle s'est abstenue de voter la décision fixant le tarif des composteurs et non qu'elle s'y est opposée.

SINETA – Gestion des milieux aquatiques, signature du contrat territorial

Monsieur le Président relate l'historique des décisions prises par le Conseil communautaire concernant la convention liant la Communauté de Communes du Pays d'Arnay au SINETA.

Il informe les Conseillers que la commission environnement s'est réunie à Magnien en présence des services de la Sous-préfecture, de l'Agence de l'Eau, du SAGE et du SINETA afin d'éclaircir certains points quant aux missions du SINETA.

Le SINETA a confirmé qu'il interviendra en tant que délégué à la maîtrise d'ouvrage, c'est-à-dire, qu'il passe les marchés et procure une aide technique à la collectivité. La Communauté de Communes, quant à elle, payera les factures et encaissera les subventions.

A l'issue de cette réunion, les membres de la commission ont estimé que le montant des travaux dévolu à la Communauté de Commune est dérisoire par rapport au montant global (ce qui sous-entend que le cours d'eau a été bien entretenu jusqu'à présent) de l'opération et que le montant des études envisagées n'était pas suivi de travaux immédiats.

Monsieur GOBBO explique aux Conseillers communautaires le fonctionnement du contrat territorial. A la base il y a le schéma départemental, SDAGE, qui décrit la loi ; ce dernier se décline par bassin versant (SAGE) et la mise en œuvre des grands objectifs se définit par contrat territorial, ce sont les actions à mettre en place.

Monsieur GOBBO s'étonne du contenu du contrat territorial, en effet plusieurs signataires sont énumérés, alors qu'il n'y a que trois financeurs.

Le Président demeure perplexe quant à la signature du contrat territorial et tenant compte de l'avis de la commission et de l'assemblée propose aux Conseillers communautaires de ne pas s'associer à la signature du Contrat territorial qui doit se dérouler le 29 juin prochain.

Le Président tient à préciser que le retrait de la Communauté de Communes risquait de remettre en cause le contrat dans sa totalité, le bassin versant n'étant plus entièrement représenté.

Monsieur GOBBO précise qu'il faut être conscient que ne pas signer le contrat c'est peut-être se priver de futures subventions.

Monsieur le Président propose aux Conseillers de se prononcer sur la signature du contrat territorial.

Pour : 0
Abstention : 0
Contre : 35

A l'unanimité, les Conseillers communautaires décident de ne pas autoriser le Président à signer le contrat.

Compétence scolaire – Fixation des tarifs du repas pour le personnel enseignant et non enseignant

Les enseignants ont fait la demande de pouvoir prendre les repas sur les lieux de restauration.

Monsieur le Président rappelle aux Conseillers que les repas seront préparés à la rentrée dans la cuisine de l'école de Lacanche puis livrés pour partie sur l'école de Clomot pour le RPI Allerey-Jouey-Clomot.

Le Président demande aux Conseillers s'ils sont d'accord pour que les personnels enseignant et non enseignant prennent leurs repas à la cantine.

Les Conseillers répondent unanimement pas l'affirmative. Il convient maintenant de fixer le tarif des repas pour ces personnels.

Le Président propose le tarif de 4,10 € tarif identique à celui proposé aux enfants.

Devant le désaccord engendré par cette décision, le Président propose aux Conseillers de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

Compétence scolaire – Création d'une régie de recettes et de sous-régies

La mise en place de la restauration scolaire nous impose la création de régie de recettes.

Une régie principale sera créée à Arnay le Duc et trois sous-régies situées à Clomot, Lacanche et Vievy.

Le régisseur principal devra ouvrir un compte bancaire à son nom dans un établissement bancaire de son choix. La demande a été faite auprès de la DGFIP et elle est dictée par un soucis de conservation des fonds et une absence de sécurisation du transport vers les services du Service des Finances Publiques situé à Pouilly.

Vote :

Pour : 35

Abstention : 0

Contre : 0

Compétence scolaire – Acceptation des règlements intérieurs pour les NAP, la restauration scolaire et la garderie périscolaire

Madame BRIEZ-SEVESTRE avait demandé au dernier conseil communautaire si pour la garderie périscolaire, toute heure commencée était due.

Monsieur le Président précise qu'étant donné que la facturation est mensuelle, un assouplissement sera apporté au système et que le calcul des heures se fera mensuellement lors de la facturation. Les rompus horaires seront ainsi réduits au minimum.

Les trois règlements ont été transmis aux Conseillers par mail. Monsieur le Président demande de les valider.

Vote :

Pour : 35

Abstention : 0

Contre : 0

Elaboration d'un PEDT communautaire

La Communauté de Communes ayant la compétence scolaire, l'inspection académique souhaite qu'un avenant au projet d'expérimentation des rythmes scolaires soit établi. Ce document se contentera de reprendre l'ensemble des éléments figurants déjà dans les PEDT présentés par les communes.

Vote :

Pour : 35

Abstention : 0

Contre : 0

Centre social – Signature d'une convention d'utilisation des salles pour les nouvelles activités périscolaires

La Communauté de Communes a sollicité le Centre Social afin qu'il mette à la disposition de la collectivité des salles pour l'organisation des NAP.

Le Centre social propose l'utilisation des salles en contre partie du remboursement des produits d'entretien et d'hygiène induits par l'occupation des locaux estimés à la somme de 1000 €

Afin d'acter cette mise à disposition, il est nécessaire de signer une convention d'utilisation.

Vote :

Pour : 35

Abstention : 0

Contre : 0

Bâtiment de l'ancienne gare – Validation de l'avant-projet définitif

Dans le cadre des travaux de restauration du bâtiment de l'ancienne gare, Monsieur BRANDON, maître d'œuvre de l'opération nous a transmis l'avant-projet définitif pour validation.

Les plans ont été adressés par mail aux Conseillers communautaires.

L'APD étant conforme à l'APS, le Président propose de d'adopter l'avant projet définitif et de lancer le dépôt du permis de construire.

Vote :
Pour : 35
Abstention : 0
Contre : 0

Chemins de randonnées – Inscription des sentiers au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR)

En 1994, le canton a décidé d'élaborer un schéma cantonal de chemin de randonnées présentant un intérêt en se raccordant sur le schéma équestre départemental. Ce dossier avait été élaboré par l'Office National des Forêts en 1998 et conduit à la création de 9 sentiers de randonnées.

Aujourd'hui, nous souhaitons l'inscription des sentiers n°1, 2 et 9 au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées.

Vote :
Pour : 35
Abstention : 0
Contre : 0

Gestion du personnel – Réorganisation du temps de travail

Dans le cadre de la réorganisation des services de transports et après accord de la commission administrative paritaire, il convient de délibérer pour la répartition du temps de travail de Monsieur PACAUT pour 50% au gymnase et 50% à la régie des transports.

Vote :
Pour : 35
Abstention : 0
Contre : 0

Parallèlement à cette modification et considérant le faible montant de recettes encaissé pour la desserte locale, il est nécessaire de délibérer afin de ne plus adhérer à l'Association Française de Cautionnement Mutuel.

Vote :
Pour : 35
Abstention : 0
Contre : 0

Gestion du personnel – Régime indemnitaire

Vu le régime indemnitaire mis en place dans la collectivité, il convient d'instaurer une prime d'indemnité forfaitaire de sujétions attribuée aux agents titulaires du grade d'éducateur de jeunes enfants.

Vote :
Pour : 35
Abstention : 0
Contre : 0

Informations diverses

Distribution de composteurs et de lombri-composteurs le samedi 20 juin : M. Jean-Louis BOULEY fait un point sur l'opération de vente de composteurs et de lombri-composteurs qui s'est déroulée au foirail d'Arnay. Elle a rencontré un vif succès puisque plus de 50 composteurs ont été vendus lors de cette animation. Une commande complémentaire de lombri-composteurs sera également engagée, toutes les demandes n'ayant pu être honorées. Le résultat est équivalent à celui des autres Communauté de communes.

Acquisition d'un broyeur communautaire : deux offres ont été reçues, le dossier de demande de subvention sera déposé auprès de l'ADEME. Une rencontre auprès de la DREAL courant juillet permettra de faire avancer le projet de création d'une aire de broyage située sur la déchetterie.

Mutualisation du personnel : le Président demande aux Maires des communes de réfléchir à la possibilité de mettre à la disposition de la Communauté de communes le personnel communal afin d'effectuer les petits travaux dans les écoles.

La séance est levée à 20h 20mn.

Le Président,
Jérôme SOUPART